

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CDAD DES YVELINES 2024

Rapport d'activité 2024

Cour d'appel : Versailles	CDAD Des Yvelines	TJ : Versailles
Autres TJ : NEANT		Population : 1 489 363 habitants (source INSEE – 01/01/2025)
	Tél. : 01.39.07.38.03. Adresse : Tribunal judiciaire de Versailles 5 place André Mignot 78000 Versailles Courriel : cdad-yvelines@justice.fr Site internet : www.cdad-yvelines@justice.fr	2 MJD : MJD de Saint-Quentin-en- Yvelines MJD du Val de Seine (Les Mureaux)
Autres CDAD du ressort : CDAD du Val d'Oise CDAD des Hauts de Seine CDAD de l'Eure et Loir	Date de la convention initiale : 01/08/2001 Date du dernier renouvellement : 27/11/2023	Président : Bertrand MENAY Tél. : 01.39.07.36.04 Courriel : p.tj-versailles@justice.fr
MDPAAD : Quentin DUBUIS, chargé de mission, par délégation de M. le Premier Président et de M. le Procureur Général près la CA de Versailles Tél. : 06 27 27 49 23 Courriel : quentin.dubuis@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire général : Alexandra RONCELIN Tél. : 01 39 07 38 03 Courriel : alexandra.roncelin@justice.fr

SOMMAIRE

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :	3
1-1 Convention constitutive :	3
• <i>La convention constitutive initiale :</i>	3
• <i>Les renouvellements des conventions :</i>	3
1-2 Composition du CDAD :	4
• <i>Les membres de droit :</i>	4
• <i>Les membres associés : néant</i>	5
• <i>Les personnes qualifiées :</i>	5
1-3 Organes statutaires :	5
• <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	5
• <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	6
2- Moyens attribués au CDAD :	7
2-1 Moyens budgétaires et comptables :	7
• <i>Budget :</i>	7
• <i>Eléments généraux</i>	7
• <i>Comptabilité :</i>	11
2-2 Moyens en personnel du CDAD :	12
• <i>Personnel mis à disposition :</i>	12
• <i>Personnel recruté par le CDAD : néant</i>	12
• <i>Volontaire en service civique :</i>	12
• <i>Expérimentation SNU (service nationale universel) : Néant.</i>	12
3 Actions menées par le CDAD :	13
3-1 Maillage territorial mis en place	13
3-2 Actions du CDAD :	16
• <i>Actions thématiques :</i>	16
• <i>Actions de communication</i>	25
4 Bilan de l'année 2024 :	29
5 Perspectives pour l'année 2025	32
5-1 Moyens prévisionnels :	32

5-2 Actions prévisionnelles :	34
5-3 Observations éventuelles : Néant	35

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- ***La convention constitutive initiale :***

Date de signature de la convention initiale :	01/08/2001
Date d'approbation :	08/10/2001
Date de publication :	17/10/2001
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	01/08/2001
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée	
Comptabilité	

- ***Les renouvellements des conventions :***

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	13/09/2011
Date d'approbation :	29/11/2011
Date de publication :	07/12/2011
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	13/09/2011
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée	
Comptabilité	

Date de signature du renouvellement de la convention :	27/09/2013
Date d'approbation :	05/11/2013
Date de publication :	10/12/2013
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	27/09/2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	28/11/2018

Date d'approbation :	28/11/2018
Date de publication :	18/01/2019
Durée :	5 ans (à l'expiration de la convention de 2013)
Comptabilité :	Publique

Date de signature du renouvellement de la convention :	27/11/2023
Date d'approbation :	05/12/2023
Date de publication :	05/12/2023
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	27/11/2023
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

1-2 Composition du CDAD :

- **Les membres de droit :**

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	le Préfet des Yvelines
- le président du TJ du chef-lieu du département,	le Président du TJ de Versailles
- et le procureur de la République près ce TJ	le Procureur de la République près ledit tribunal
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le département des Yvelines
L'association départementale des maires	L'association départementale « Union des Maires des Yvelines »
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'ordre des avocats du barreau de Versailles
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau
La chambre départementale des commissaires de justice	La chambre régionale des commissaires de justice du ressort de la cour d'appel de Versailles
La chambre départementale des notaires	La Chambre interdépartementale des notaires de Versailles
L'association ou les associations	L'Union départementale des associations familiales (UDAF 78)

- **Les membres associés :** néant
- **Les personnes qualifiées :**
 - La région Île de France (Conseiller Régional)
 - La protection judiciaire de la jeunesse (Directeur territorial)
 - Les services d'insertion et de probation (Directeur régional adjoint)
 - L'association CIDFF 78 (Président ou directeur de l'association)
 - L'association DIRE (Président ou directeur de l'association)
 - L'association France Victimes 78 (Président ou directeur de l'association)
 - L'association APME 78 (Président ou directeur de l'association)
 - L'association Centre Yvelines Médiation (Président ou directeur de l'association)

1-3 Organes statutaires :

- **Réunions de l'assemblée générale :**

DATES	ORDRE DU JOUR
03/12/2024	<p>1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 décembre 2023</p> <p>2- Maillage du réseau point justice et les France Services</p> <p>3- Bilan de l'activité 2023 et du 1er semestre 2024</p> <p>a) Le nombre de personne reçues en 2023 sur l'ensemble des structures</p> <p>b) L'évolution depuis 2015 de la fréquentation des structures de l'accès au droit des Yvelines</p> <p>c) Le nombre de personne reçues au cours du 1er semestre 2024</p> <p>d) Les modalités de contact avec les structures</p> <p>e) La répartition en pourcentage des personnes reçues par intervenant</p> <p>f) La répartition en pourcentage des personnes reçues par domaine juridique</p> <p>4- Bilan des actions menées en 2024</p> <p>a) Les permanences en droit des étrangers : deux nouveaux partenariats</p> <p>b) La poursuite du dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative</p> <p>c) Les actions facilitant l'accomplissement des démarches « numériques »</p> <p>d) La continuité du dispositif du point d'accès au droit pénitentiaire</p> <p>e) Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle</p>

	<p>f) Le point d'accès au droit adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles et la mise en place d'une permanence inclusive</p> <p>g) Le point-justice jeunes</p> <p>h) Le point-justice du tribunal de proximité de Rambouillet</p> <p>i) L'offre de formation du CDAD des Yvelines</p> <p>j) La première édition du festival du film judiciaire des Yvelines</p> <p>k) La formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté et le projet « citoyenneté-tribunal »</p> <p>l) La mise en place du passeport EDUCDROIT</p> <p>m) La journée nationale de l'accès au droit du 24 mai 2024</p> <p>n) La communication du CDAD des Yvelines (site internet et guide de l'accès au droit)</p> <p>5- Projets envisagés en 2025</p> <p>a) La création d'un PAD en milieu psychiatrique</p> <p>b) L'organisation de la seconde édition du festival du film judiciaire des Yvelines</p> <p>c) La Journée Nationale de l'Accès au Droit 2025</p> <p>6- Questions diverses</p>
--	--

Participation des chefs de juridiction des autres TJ : non.

La région Ile de France, membre qualifié, et invitée à l'assemblée générale du CDAD ne participe plus.

• **Réunions du conseil d'administration :**

Dates	Ordre du jour
20/02/2024 distanciel	<p>Vote par voie électronique portant sur :</p> <p>1- Permanences en droit des étrangers - Partenariat avec l'association Pimms Médiation Yvelines (PMY) (suite à appel à projet)</p> <p>2- Permanences en droit des étrangers - Partenariat avec l'Association de Conseil et d'Insertion (ACI) (suite à appel à projet)</p> <p>3- Approbation du compte financier 2023</p>
15/03/2024	1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 4 décembre 2023 et du 20 février 2024 (distanciel).

	<p>2) Adoption du programme d'actions 2024 et vote du budget rectificatif N°1 (B2) 2024 correspondant.</p> <p>3) Points particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Festival du film judiciaire - Journée nationale de l'accès au droit (JNAD) du 24 mai 2024 - Mise en place du Passeport Educdroit <p>4) Questions diverses</p>
03/12/2024	<p>1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2024</p> <p>2) Adoption du budget rectificatif N°2 (B3) pour 2024</p> <p>3) Adoption du programme prévisionnel d'actions 2025 et du budget initial prévisionnel (B1) correspondant</p> <p>4) Présentation pour information, du résultat du contrôle interne budgétaire et comptable 2024 et adoption du plan de contrôle interne budgétaire et comptable 2025</p> <p>5) Questions diverses</p>

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'aide aux victimes de la cour d'appel de Versailles, commissaire du gouvernement, est présent ou représenté (sans voix délibérative) aux réunions du conseil d'administration comme à celles de l'assemblée générale.

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

- Budget :

- Eléments généraux

Concernant les ressources financières, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution entre 2023 et 2024 :

Financiers CDAD 78	2023	%	2024	%	Ecart
Ministère de la Justice	245 500 €	94,91 %	281 800 €	98,54 %	36 300 €
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	5 000 €	1,93%	4000	1,39 %	-1000 €
Département des Yvelines	8 000 €	3,09%	0 €	0 %	-8000 €
Agence du service civique	160 €	0,06%	160 €	0,06 %	0 €
Autres produits divers	2,78 €	0,00%	8,32 €	0,003 %	5.54 €
Total ressources financières	258 662,78 €	100 %	285 968,32 €	100 %	27 305, 54 €

Le ministère de la Justice est le financeur quasi unique, puisque sa subvention représente plus de 98 % du budget en 2024. Cette subvention est inférieure de 36 300 € par rapport à 2023, écart conséquent qui trouve son explication dans la délégation de crédits de 30 000 € supplémentaires par rapport à la demande de subvention formulée par le CDAD auprès du ministère de la Justice. A cela s'ajoute le versement en novembre 2024 d'une subvention complémentaire de 1 800 € pour la mise en place de la permanence inclusive au tribunal judiciaire de Versailles (seconde modification du document de programmation unique du programme 101 pour 2024 au titre de l'action 2).

S'agissant de la subvention sollicitée auprès du département, le CDAD 78 n'a pu formuler de demande à hauteur de 10 000 € auprès de la Direction de l'Insertion & de l'Accompagnement Social (DIAS), conformément à l'engagement figurant à l'annexe financière du 27 novembre 2023. En effet, le portail de dépôt des demandes ne lui a pas été rendu accessible. En 2023, le montant de la subvention perçue était de 8 000 euros.

La subvention demandée le 25 janvier 2024 au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 5 000 € n'a pas été attribuée en sa totalité. Son montant pour 2024 n'est que de 4 000 €, soit un écart de -1 000 € par rapport à 2023. Cette subvention contribue au fonctionnement du PAD pénitentiaire et notamment au financement de l'intervention de l'écrivain public.

Le CDAD a reçu également 160 € de l'agence du service civique, destinés aux formations obligatoires de l'agent (formation civique et citoyenne et PSC1), montant identique à 2023.

Il est enfin comptabilisé en produits divers 8,32 € (régularisation des arrondis URSSAF et prélèvement à la source sur les indemnités de l'agent comptable) en faveur du CDAD 78.

Par rapport au compte financier 2023 l'écart des autorisations budgétaires en recettes s'élève à + 27 305,54 (285 968,32 €), soit une hausse de 10,56%. A la lecture du compte financier 2024, le pourcentage dépenses/ressources sur l'exercice considéré est 88,38%.

A l'instar de 2023, le CDAD des Yvelines n'était pas éligible au bénéfice de subventions de la part du Conseil régional d'Ile de France.

📌 **Pilotage budgétaire :**

Le CDAD des Yvelines effectue une analyse des dossiers constitués par ses partenaires, tant au niveau de la demande de financement qu'au niveau du compte-rendu d'exécution, et faisant état :

- de la description de l'action (nature détaillée, lieu de réalisation, public ciblé, objectif poursuivi...),
- de la durée et fréquence de l'action,
- de la qualité du personnel intervenant,
- du budget nécessaire avec indication de la part des autres financeurs.

Le CDAD effectue également un suivi budgétaire annuel par partenaire et par structure d'accès au droit, s'articulant avec l'outil statistiques relatif à la fréquentation des personnes reçues au sein des structures de l'accès au droit du département.

Ces différents outils permettent au CDAD des Yvelines de suivre, d'une part, l'évolution du financement accordé à chacun de ses partenaires et d'autre part de déterminer la part de financement accordée au soutien de chaque structure d'accès au droit en fonction notamment de la fréquentation.

En complément du logiciel de comptabilité publique INETUM, il a été réalisé un suivi sous format Excel de l'exécution des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Enfin, dans le cadre de l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) une cartographie des risques a été établie. Celle-ci a été réalisée par la secrétaire générale et l'agent comptable aboutissant à des actions pour couvrir les risques identifiés, sécuriser les chaînes budgétaires et comptables concernant notamment :

- la vigilance face aux tentatives de fraudes aux faux ordres de virements
- le suivi des AE/CP prévus au budget
- la mise à jour régulière des organigrammes fonctionnels côtés ordonnateur et comptable
- la mise à jour des délégations et habilitations lors de changement
- un rapprochement bancaire mensuel s'assurant du suivi du compte bancaire

En 2024, un tableau de suivi a été mis en place afin de mesurer le taux d'erreur sur les demandes de paiement émises et sur les montants, soit pour 2024 respectivement 2,86 % et 1,33 %.

Enfin, le CDAD des Yvelines dispose d'un plan de continuité de l'activité (PCA) depuis le 16 septembre 2023.

✚ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2024 :**

La capacité d'autofinancement dégagée en 2024 est de 33 235,99 €. En revanche la variation de trésorerie s'élève à 33 229,99 € en raison d'un décalage d'un mois du prélèvement de la cotisation du prélèvement à la source (PAS) par la DGFIP (la

cotisation PAS de décembre 2023 de 16 € a été prélevée en janvier 2024, et la cotisation PAS de décembre 2024 de 10 € a été prélevée en janvier 2025).

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2024 est de 161 228,01 €. Le niveau de la trésorerie au 31 décembre 2024 est de 161 238,01 € ce qui correspond à 7,6 mois d'activité.

✚ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Contributions financières :

La région Ile de France s'est totalement désengagée depuis 2017.

Le département des Yvelines, membre de droit du CDAD, n'a pas versé la subvention de 10 000 €, malgré son engagement figurant à l'annexe financière du 27 novembre 2023. Le CDAD des Yvelines n'a donc perçu aucune subvention du département pour l'exercice 2024, le portail de dépôt des demandes ne lui ayant pas été ouvert.

Contributions en nature :

La participation de l'ordre des avocats du barreau de Versailles est évaluée au total à 24 450 € pour l'année 2024 (21 450 € en 2023) soit une hausse de 14 %, proche du montant mentionné dans l'annexe financière.

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles a assuré une activité en matière d'accès au droit et sa contribution est en augmentation pour 2024 avec 137 000 € (131 200 € en 2023), soit une hausse de 4,4 %, supérieur au montant de l'annexe financière.

La contribution de la chambre régionale des commissaires de justice des Yvelines baisse en 2024. Elle est de 8 800 € (9 900 € en 2023), soit - 11,11 %, en deçà du montant figurant à l'annexe financière.

La contribution en nature de l'UDAF 78 est de 25 824 € en 2024 (31 954 € en 2023), soit une baisse de 19,18%, conforme à l'annexe financière.

L'Union des maires des Yvelines met à disposition des locaux, du mobilier et du matériel bureautique pour les point-justice, ainsi que le personnel nécessaire à l'accueil.

Enfin, il convient de noter que la Préfecture des Yvelines participe à l'accès au droit à travers les actions qu'elle finance dans le cadre de sa politique de la ville.

✚ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2024 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	250 000 €	280 000 €	31 mai 2024
Subvention compl n° 1	1 800 €	1 800 €	19 novembre 2024

Subvention compl n° 2			
Subvention compl n° 3			
TOTAL :	251 800 €	281 800 €	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			98,54 %

↓ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Commissaires de justice	%
Montant des consultations payées par le CDAD	41 420 €	62,88 %	0 €	0 %	0 €	0 %
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	24 450 €	31,11 %	137 000 €	100 %	8 800 €	100 %
TOTAL	65 870 €	100%	137 000 €	100%	8 800	100%

• **Comptabilité :**

Le régime comptable du CDAD des Yvelines est celui de la comptabilité publique. La comptabilité est assurée depuis le 17 août 2016 par une inspectrice des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines.

La communication entre le CDAD des Yvelines et l'agent comptable s'effectue via le logiciel de comptabilité INETUM Software France et par messagerie électronique. Les échanges avec l'agent comptable ont lieu régulièrement, à minima une fois par mois, par téléphone ou mail. Il convient de souligner que l'agent comptable du CDAD ne dispose plus de temps dégagé pour sa mission auprès du CDAD de la part de son ministère de tutelle, ce qui s'avère peu confortable au moment notamment de l'élaboration du budget en vue des conseils d'administration. Les échanges et le soutien au CDAD ne pouvant se faire que sur le temps personnel de l'agent comptable, à savoir le midi ou le soir.

Les comptes financiers annuels sont tenus par l'agent comptable. Après présentation et validation par le conseil d'administration du CDAD des Yvelines, ils sont adressés par ses soins à la Cour des comptes accompagnés du rapport de gestion de l'ordonnateur.

Conformément à l'instruction comptable M9, un plan de contrôle interne budgétaire et comptable a été mis en place. Ce dernier est présenté pour validation au conseil d'administration du CDAD des Yvelines. Une cartographie des risques a été établie par le secrétaire général et l'agent comptable qui a abouti à proposer des actions visant à couvrir les risques identifiés, sécuriser les chaînes budgétaires et comptables. Un plan de continuité de l'activité (PCA) du GIP - CDAD des Yvelines, a été rédigé conjointement par la secrétaire générale du CDAD et l'agent comptable, et signé le 16 septembre 2023 par monsieur le Président du CDAD, le secrétaire général et l'agent comptable.

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2024

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est assurée par un cabinet d'expert-comptable depuis le 1er janvier 2022. Le tarif mensuel de la prestation est de 36 € TTC, soit 432 € par an.

Les prestations relatives au logiciel de comptabilité INETUM Software France ont été de 2 550,58 €. Elles correspondent à l'infogérance et au suivi du progiciel. Annoncé pour 2024, le déploiement d'INFINOE a été décalé d'un an.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- **Personnel mis à disposition :**

2024 - Personnel mis à disposition

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSG), assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
Ministère de la justice	RONCELIN	Alexandra	DSGJ	le 1er mars 2023 par intérim Nommée secrétaire générale le 01/09/2023		100 %	Secrétaire générale

- **Personnel recruté par le CDAD :** néant

- **Volontaire en service civique :**

2024 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées
TLILI CHARIERAS	Chahla Lola	01/11/2023 01/11/2024	30/06/2024 30/06/2025	Gestion du dispositif mis en place pour la sensibilisation et la formation des jeunes sur la Justice, élaboration de supports pédagogiques. Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD, Contribution avec le secrétaire général aux actions relatives aux événements du CDAD (ex : prise de photos, rédaction d'articles de communication..., à destination du site Internet du CDAD), Participation d'une manière générale à l'exécution et au suivi des dispositifs en matière d'accès au droit selon les indications et sous le contrôle du secrétaire général.

- **Expérimentation SNU (service nationale universel) :** Néant.

3 Actions menées par le CDAD :

Au cours de l'année 2024, le CDAD a fortement dynamisé son réseau de l'accès au droit par l'organisation d'événements tels que la création d'un festival du film judiciaire à destination des lycéens du département, mais aussi dans le cadre de la Journée Nationale de l'Accès au Droit, par la mise en place d'un forum de l'accès au droit au sein d'un espace commercial.

Le CDAD des Yvelines développe depuis de nombreuses années une politique qui a pour objectif de répondre aux besoins des personnes en matière d'informations, d'orientations juridiques et d'aide aux démarches. Aussi, au plus près des attentes de tous les publics, le CDAD a inauguré en décembre 2024, la première permanence avocats totalement inclusive en France.

Soucieux d'assurer une continuité de son action à l'égard des usagers et justiciables, le CDAD s'est aussi montré très réactif face à l'arrêt des permanences en droit des étrangers au sein du réseau point-justice, assurées par l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM), partenaire historique, au 31 décembre 2023. Un appel à projet a été lancé et a abouti à la désignation de deux nouvelles associations pour couvrir la prestation.

3-1 Maillage territorial mis en place

Il existe 22 point-justice dans le département des Yvelines :

- 2 **Maisons de Justice et du Droit (MJD)** : Val de Seine (les Mureaux) et Saint-Quentin-en-Yvelines (antenne de Trappes) ;
- 9 **Points d'Accès au Droit (PAD) généralistes** : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Fontenay-le-Fleury, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye ;
- 5 **Points d'Accès au Droit (PAD) spécialisés** : le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles et les 4 PAD pénitentiaires implantés sur l'ensemble des établissements pénitentiaires du ressort ;
- 1 **Relais d'Accès au Droit (RAD) spécialisé « jeunes »** : auprès du réseau Yvelines Information Jeunesse proposant des permanences au sein du Bureau Information Jeunesse (BIJ) des Yvelines de Chanteloup-les-Vignes ;
- 5 **Relais d'Accès au Droit (RAD) généralistes** : Versailles, Maurepas, Plaisir, Limay et Rambouillet (permanence au sein du tribunal de proximité de Rambouillet).

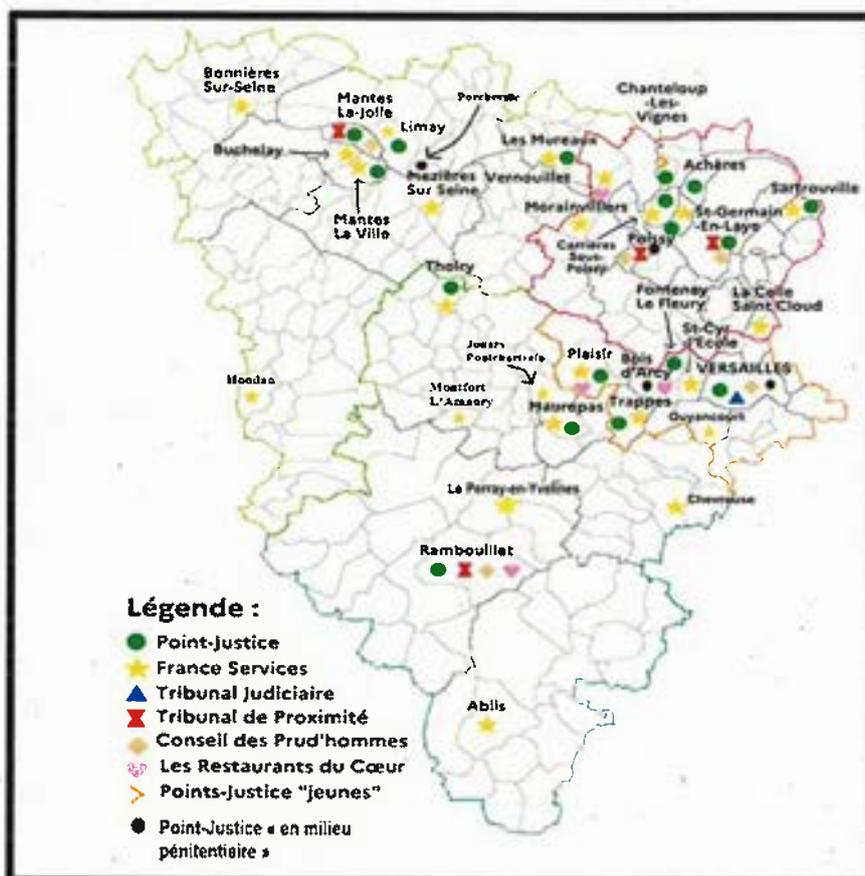
Il existe 4 point-justice implantés en France Services : le PAD de Sartrouville, le PAD de Carrières-sous-Poissy, le PAD de Mantes-La-Ville et le RAD de Maurepas.

En 2024, dans le département des Yvelines, 24 France Services (FS) sont labellisées.

Le greffier de la MJD de Saint-Quentin-En-Yvelines, référente France Services (FS) pour le département, et backoffice pour le réseau FS, anime la formation socle.

Les conciliateurs de justice interviennent dans les point-justice mais aussi dans les France Services du département.

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision globale de l'implantation des lieux d'accès au droit dans le département.



La couverture territoriale peut être encore développée en zone rurale, à l'ouest et au sud du département.

Les coordonnées des lieux d'accès au droit sont accessibles sur le site internet du CDAD des Yvelines et sur le guide de l'accès au droit des Yvelines.

Ce maillage est enrichi des actions réalisées par les avocats, notaires, commissaires de justice et par l'UDAF, constituant leur apport en nature à l'action du CDAD des Yvelines.

📌 **Articulation avec les MJD**

Le département des Yvelines compte deux maisons de justice et du droit (MJD) :

La MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est située en principe sur deux sites (Trappes et Guyancourt), est un service de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-

en-Yvelines. Une greffière est affectée à cette MJD. Cette structure dispose également de personnels de la fonction publique territoriale et de personnels contractuels, soit au total, avec la greffière, 8 personnes. En 2024, le greffier en poste jusqu'à présent a obtenu sa mobilité au 1^{er} juin 2024 et a été remplacé le 7 octobre 2024.

L'antenne de Trappes a été fermée trois semaines en août 2024 en raison de travaux de réaménagement des espaces accueil et bureaux.

Il convient de rappeler que concernant l'antenne de Guyancourt, celle-ci est fermée depuis 2020. Les permanences qui se tenaient à Guyancourt sont faites soit par téléphone soit en présentiel sur le site de Trappes. Depuis novembre 2022, une permanence de l'association CIDFF (permanence spécialisée en droit du travail) s'y tient à nouveau. En effet, même si la structure n'est plus siglée maison de justice, il est offert la possibilité de délocaliser des permanences de la maison de justice de Trappes sur Guyancourt. Il existe aussi une permanence délocalisée du CIDFF sur la commune de La Verrière.

La MJD du Val de Seine, située sur un seul site, les Mureaux (avec également des permanences délocalisées au sein des mairies) est, quant à elle, un syndicat intercommunal. Aucun greffier n'est affecté sur le poste localisé, une contractuelle assure les fonctions de directrice. La MJD fonctionne uniquement avec du personnel contractuel (5 personnes au total).

Sur le volet de l'accès au droit, les deux MJD travaillent en bonne collaboration avec le CDAD des Yvelines. Elles participent aux réunions de coordination de l'accès au droit, en présence de l'ensemble des représentants des point-justice, animées par le CDAD. Ces réunions permettent aux responsables d'échanger sur leurs actions, leurs dispositifs, de mutualiser leurs moyens, de préciser leurs domaines d'intervention, et au CDAD de transmettre et communiquer plus efficacement sur sa politique.

Les deux MJD ont aussi une activité comme structures judiciaires de proximité (avec la présence des délégués du procureur de la République, des conseillers d'insertion et de probation, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance. Les deux MJD du département travaillent en lien direct avec les services du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles. Pour la MJD de Saint Quentin-en-Yvelines, ce lien est assuré par la greffière et pour la MJD du Val de Seine, par sa directrice.

Concernant le suivi de l'activité, le CDAD des Yvelines a élaboré une maquette statistique permettant aux MJD de recueillir mensuellement leurs données. Cet outil de pilotage permet notamment aux structures et au CDAD, d'avoir une connaissance rapide de l'évolution de leur activité, d'identifier les besoins et de pouvoir ainsi répondre plus facilement et plus rapidement aux demandes du tribunal judiciaire comme à celles du ministère de la Justice.

Le CDAD est également convié chaque année au comité de pilotage de ces structures.

Sur les équipements des maisons de justice et du droit, un PC portable, un vidéoprojecteur et une coque de protection pour tablette ont été livrés à la MJD de Saint-Quentin-En-Yvelines. La MJD des Mureaux s'est vue équipée d'un poste informatique (UC + écran + souris + clavier). La MJD du Val de Seine se heurte aussi à la vétusté de son installation téléphonique, laquelle nécessite des travaux de mise à jour (arrêt du cuivre) nécessaires pour éviter toute rupture de service à l'égard du public. Ceux-ci n'ont pu être mis en œuvre au cours de l'année 2024, faute de prise en charge de leur financement par le service administratif régional près la cour d'appel de Versailles.

3-2 Actions du CDAD :

- **Actions thématiques :**

- **👇 En faveur des détenus : 4 PAD pénitentiaires**

- **👇 En faveur des personnes étrangères :**

Suite à l'arrêt de l'activité de l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM) au sein du réseau point-justice des Yvelines au 31 décembre 2023, le CDAD, conscient de l'impact sur l'activité des structures et sur le public, s'est immédiatement mobilisé. **Un appel à projet** à destination de onze associations spécialisées dans ce domaine a été lancé en décembre 2023, avec une date limite de dépôt des candidatures au 5 janvier 2024.

Trois candidats ont répondu à cet appel, cependant aucune des offres ne reprenait l'intégralité du service proposé par l'association GSTM. Lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 20 février 2024, deux nouveaux partenariats ont été votés avec les associations Pimms Médiation Yvelines (PMY) et Association de Conseil et d'Insertion (ACI). Il convient de noter que le périmètre géographique couvert par la combinaison des offres des deux partenaires est plus large que celui honoré auparavant par GSTM, puisque s'y ajoutent les point-justice de Mantes-La-Ville et Limay. Dorénavant 8 point-justice disposent d'une permanence en droit des étrangers. Le volume de permanences est aussi augmenté sur certains sites en ce domaine (MJD du Val de Seine et PJ de Poissy), ce qui permet de répondre d'autant mieux à la forte demande des justiciables. Il convient aussi de relever que l'enveloppe budgétaire dédiée n'a été augmentée que de 2 000 euros. Les premières permanences ont débuté en mars 2024.

Au cours de l'année 2024, 6 616 personnes ont été reçues dans les point-justice par les deux nouveaux partenaires et par les agents de certaines structures, sur une question relative au droit des étrangers, soit une augmentation de + 109,7 % (3 155 personnes en 2023).

Au niveau carcéral, des permanences (à la demande) en droit des étrangers sont organisées au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville, assurées par un bénévole, ancien juriste de l'association CIMADE. En 2024, aucun entretien n'a eu lieu. Des permanences (à la demande) en droit des étrangers sont également assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy. Bien que budgétée, aucune permanence n'a eu lieu.

↓ **En faveur des personnes en situation de handicap :**

Le 3 décembre 2024, journée internationale des personnes handicapées, a été inaugurée la **permanence inclusive au sein du PAD adossé au SAUJ du tribunal judiciaire de Versailles**, en présence de monsieur le Président du CDAD des Yvelines, de Raphaël Mayet, Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Versailles, d'Anne-Sarah KERTUDO, Directrice de l'association Droit Pluriel, et de représentants de la Mairie de Versailles. La chaîne TV 78 a couvert l'évènement.



Issue d'un partenariat entre l'association Droit Pluriel, l'Ordre des avocats du Barreau de Versailles et le CDAD des Yvelines, une convention a été signée le 25 novembre 2024.

La permanence inclusive propose des consultations juridiques dans tous les domaines du droit. Ainsi, chaque premier vendredi du mois, de 9h00 à 12h00, des avocats formés préalablement au droit de la compensation, délivrent des consultations juridiques gratuites, confidentielles et accessibles à toutes personnes porteuses de handicap, au sein du tribunal judiciaire de Versailles, box 3, lieu indiqué pour son accès aux personnes à mobilités réduites.

Les avocats formés disposent aussi du matériel utile à la tenue de ces entretiens, lequel comprend : boucle à induction magnétique (handicap auditif), lampe à éclairage modulable (handicap visuel ou cognitif), panier à fidgets (handicap cognitif). La prise de rendez-vous s'effectue, par mail ou par téléphone auprès du secrétariat de l'ordre des avocats du barreau de Versailles, et aucun justificatif de handicap n'est produit. Le tribunal judiciaire de Versailles est le premier tribunal en France à proposer une permanence juridique totalement inclusive.

Nouvelle action.



En complément de cette action, le CDAD a sollicité en début d'année l'ensemble du réseau point-justice des Yvelines, tel que préconisé par le Bureau de l'Accès au Droit et de la Médiation, afin que les structures soient identifiées en qualité d'Établissement Recevant du Public (ERP) sur la **plateforme « acceslibre.info »**. Cette plateforme collaborative permet à l'utilisateur en situation de handicap d'être informé de l'accessibilité d'un établissement avant de s'y rendre.

📌 **En faveur des personnes hospitalisées :**

Des démarches ont été relancées courant 2024 en vue de la création d'un point d'accès au droit psychiatrique.

📌 **En faveur des jeunes :**

En la matière, l'action du CDAD des Yvelines ne se résume pas au point-justice « jeunes ».

L'année 2024 a été marquée par l'organisation du premier festival du film judiciaire des Yvelines et son lancement a été réalisé en présence de nombreux invités dont madame ARENS, Première Présidente Honoraire de la Cour de Cassation.

En effet, dans le cadre de la **première édition du Festival du Film Judiciaire** les 22, 23 et 24 avril 2024, au cinéma du Théâtre de La Celle Saint-Cloud, des lycéens Yvelinois ont été sensibilisés au harcèlement scolaire. Cet événement, né d'un partenariat entre le CDAD 78, la Direction du Service Départemental de l'Éducation Nationale (DSDEN) la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ 78) et le cinéma du Théâtre de La Celle Saint-Cloud, a réuni 5 établissements scolaires, soit 14 classes pour un total de 360 élèves. Ces derniers ont bénéficié de la projection du film « 1:54 » abordant le harcèlement scolaire sous différents prismes pour les amener à réfléchir sur les thèmes de l'homosexualité, la vengeance, le suicide. Pour les accompagner dans cette réflexion, chaque séance du film a été suivie d'un débat avec de nombreux intervenants mobilisés à cette occasion. Ces riches échanges ont permis de présenter les dispositifs et les recours existants en cas de harcèlement scolaire ainsi que

l'organisation du système judiciaire français. L'événement a largement été relayé dans les médias.

D'un point de vue financier, le CDAD s'appuie sur le dispositif du pass'culture partie collective pour le financement des places de cinéma des élèves et prend à sa charge les frais de transports avancés par les établissements scolaires.



Nouvelle action.

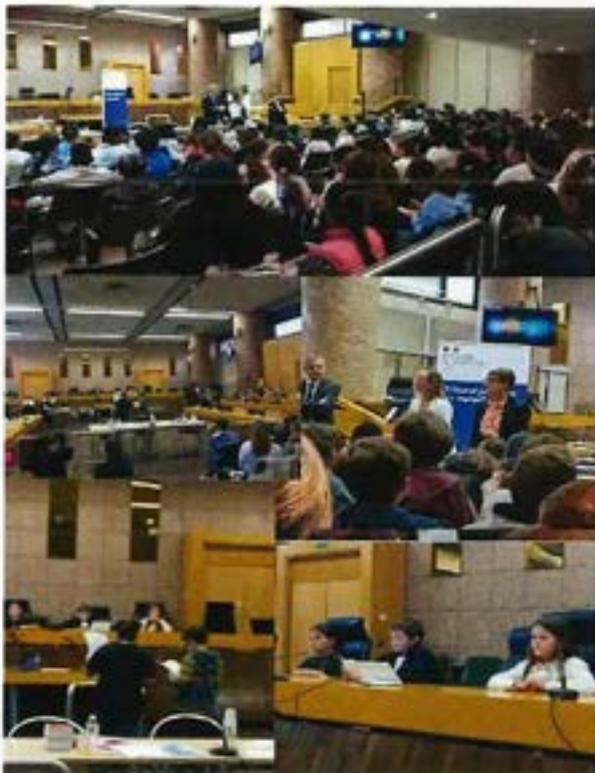
Autre nouveauté, la mise en place du **passport d'éducation au droit « EducDroit »**, annoncée par le ministère de l'Éducation Nationale en juillet 2022 sur le modèle du pass "éduc'fi" (éducation à la finance) pour "faire découvrir l'importance des questions de droit dans la vie citoyenne", à destination de tous les élèves de 4ème et 3ème.

Après une phase expérimentale, le **passport EducDroit**, a été déployé progressivement pour concerner 10 à 30 collèges par académie, dont l'académie de Versailles. Le **Passport EducDroit** est structuré en trois séances de la façon suivante : deux séances théoriques assurées par les enseignants, en classe, et une troisième séance, plus pratique orientée sur le fonctionnement de la Justice. Cette séance d'ordre pratique offre notamment la possibilité de faire intervenir un professionnel du droit, faisant du CDAD l'interlocuteur privilégié de l'académie, en tant que coordinateur de l'accès au droit sur son département. Le thème de l'année 2024 était le harcèlement scolaire. Le CDAD a sollicité la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour animer cette troisième séance. Ainsi 12 classes de 4ème et 3ème répartis sur 6 établissements ont pu bénéficier de l'intervention d'un professionnel du droit en classe durant les mois de mai et juin 2024.

Le CDAD a poursuivi également les dispositifs existants.

En effet, le CDAD des Yvelines a reconduit le **dispositif d'assistance aux audiences pénales**, et 1 391 élèves de la 4ème à la terminale (33 établissements scolaires) ont été accueillis de février à juin par le volontaire de service civique du CDAD pour assister à des audiences correctionnelles (813 élèves de mars à juin 2023) .Il en a été de même pour le **projet « citoyenneté-tribunal » action de sensibilisation à destination des**

écoliers du primaire (CM2), réalisé en partenariat avec la ville de Versailles et le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (**CLSPD**), plus de 175 écoliers ont été accueillis au mois de juin au Palais de justice de Versailles. Ils ont bénéficié d'une présentation du rôle des différents acteurs du procès et celui de la justice.



Ces deux sessions étaient animées par madame Constance DAUCE, Vice-présidente, madame Christelle POUHEY-SANTALOU, Vice-procureure et monsieur Raphaël MAYET, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Versailles.

Le jeune public a fait preuve d'une grande curiosité à l'égard de l'institution judiciaire et s'est prêté avec enthousiasme aux mises en situation proposées par les intervenants.

Le tribunal judiciaire de Versailles a aussi accueilli 400 élèves, collégiens, lycéens et étudiants (association Juristribune, association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles, association Jeunes et Citoyenneté et le Collège de Droit de l'université de Versailles St-Quentin), **lesquels ont participé à la reconstitution de procès.**

Des interventions ont pu également être réalisées dans le cadre des stages des élèves de troisième scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire organisées par la Préfecture des Yvelines. Ainsi, 6 interventions ont été organisées courant 2024 (15 à 25 collégiens par session). Celles-ci ont été assurées par la greffière de la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines. Durant une heure le monde de la justice et ses différents métiers leur étaient présentés. Plus généralement, les élèves ont pu à l'occasion de leur stage découvrir le fonctionnement de plusieurs administrations et les différents métiers qui les composent.

Le CDAD des Yvelines a complété son action auprès des jeunes en 2024, en participant à **4 forums des métiers**, et en animant une présentation de la Justice et de ses acteurs au sein d'un lycée.

Il est prévu de reconduire l'ensemble de ces actions en 2025.

✚ **En faveur des personnes âgées :** pas d'action spécifique en 2024.

✚ **En faveur des personnes en situation précaire :**

En premier lieu, il convient de noter qu'au cours du 1^{er} semestre 2024, **l'ensemble des point-justice des Yvelines a été référencé sur la plateforme en ligne SOLIGUIDE**, développée par la start-up SOLINUM qui a pour mission de « *faire de l'accès à l'information un levier d'inclusion.* »

Le dispositif mis en place avec l'association CRESUS Ile-de-France afin d'apporter une information juridique spécialisée aux personnes endettées ou surendettées s'est poursuivi en 2024. L'association CRESUS Ile-de-France accompagne notamment les personnes engagées dans une procédure portée devant le tribunal judiciaire de Versailles. Elle est présente sur 8 point-justice du département des Yvelines y compris sur le point d'accès au droit adossé au SAUJ du tribunal judiciaire de Versailles. En 2024, 968 rendez-vous ont eu lieu.

Autre dispositif en faveur des personnes en situation précaire : **l'action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative** au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye (une permanence par mois) mais aussi depuis cette année, suite à une nouvelle ventilation des permanences, au tribunal de proximité de Rambouillet à raison d'une permanence par trimestre. **Cette action initiée en 2020**, se matérialise par la présence d'un conseiller juriste de l'ADIL 78 lors de permanences en juridiction afin de rencontrer physiquement les personnes sans avocats présents à l'audience. Au cours de l'année 2024, sur les deux sites, 80 personnes ont été reçues et conseillées avant leur passage à l'audience (71 personnes en 2023).

✚ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

L'association CIDFF 78 a continué d'assurer de nombreuses permanences d'accueil individuel en donnant des informations juridiques précises sur des domaines variés (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation...) dans différentes structures d'accès au droit du département des Yvelines.

Dans le cadre de ces permanences, cette association est amenée à recevoir des femmes victimes de violences conjugales.

L'association DIRE, participe à cette action, un psychologue et un juriste tiennent des permanences au sein de la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, à destination des victimes d'infractions pénales.

En 2024, sur l'ensemble du réseau point-justice des Yvelines, 561 femmes ont été reçues soit une hausse de + 240 % par rapport à 2023 (165 femmes reçues).

✚ **En faveur des familles :**

Les permanences assurées par les associations CYM et APME ont été maintenues en 2024. Ce dispositif permet de réaliser des actions d'informations gratuites sur la

médiation familiale. Celles-ci ont pour objectif de prévenir les conséquences de la cristallisation et de la judiciarisation des conflits au sein de la famille. Elles visent aussi à la prévention des violences et ruptures de liens intrafamiliaux.

Les associations sont étroitement liées au comité de soutien de la parentalité. **L'information donnée sur la plateforme d'information familiale (PIMF)** vise à mieux faire connaître la médiation familiale et le tribunal judiciaire. Cette plateforme destinée à tout public accueille les personnes quatre jours par semaine (sans rendez-vous le matin et sur convocation JAF l'après-midi). 960 personnes ont été reçues par la PIMF au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, **l'association CIDFF 78** assure une permanence (une demi-journée par semaine) pour l'information juridique des personnes en matière de contentieux familial et leur accompagnement dans les démarches concernant les procédures sans avocat obligatoire et les procédures en urgence. Les objectifs de cette permanence sont d'améliorer la prise en charge des personnes, de faciliter le traitement de leurs demandes et de parfaire la qualité des requêtes déposées au greffe. En 2024, 94 personnes ont été reçues par la juriste du CIDFF 78.

Ces deux dispositifs ont été mis en place au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles. Ces trois associations assurent également des permanences dans certains point-justice du département.

Enfin, **l'association UDAF 78**, dans le cadre de sa contribution en nature, met à disposition un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ainsi l'UDAF assure 1 permanence par mois au sein des tribunaux de proximité de Saint-Germain-En-Laye, Poissy et Mantes-La-Jolie et au tribunal judiciaire de Versailles. Aussi, en 2024, la fréquentation de la permanence UDAF au tribunal de Versailles est de 14 personnes, de 14 personnes pour le tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye, de 19 personnes pour tribunal de proximité de Poissy et de 13 personnes pour le tribunal de proximité de Mantes-La-Jolie, soit 60 entretiens au total, données stables par rapport à 2023 (66 entretiens) après une hausse conséquente de la fréquentation entre 2022 et 2023 - +94 % -.

↓ **Autre :**

L'accompagnement dans l'accomplissement des démarches numériques :

En 2024, **le CDAD des Yvelines a renouvelé et accentué son soutien aux actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques », portes d'entrée de l'accès au droit, auprès des associations CSF-section de Sartrouville, AGS et UDAF 78.**

L'association CSF -Section Sartrouville accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence. Au cours de l'année 2024, 750 personnes ont été

accompagnées. Les demandes concernent principalement le logement (22,30 %) et les démarches en direction de la CAF (16,55 %).

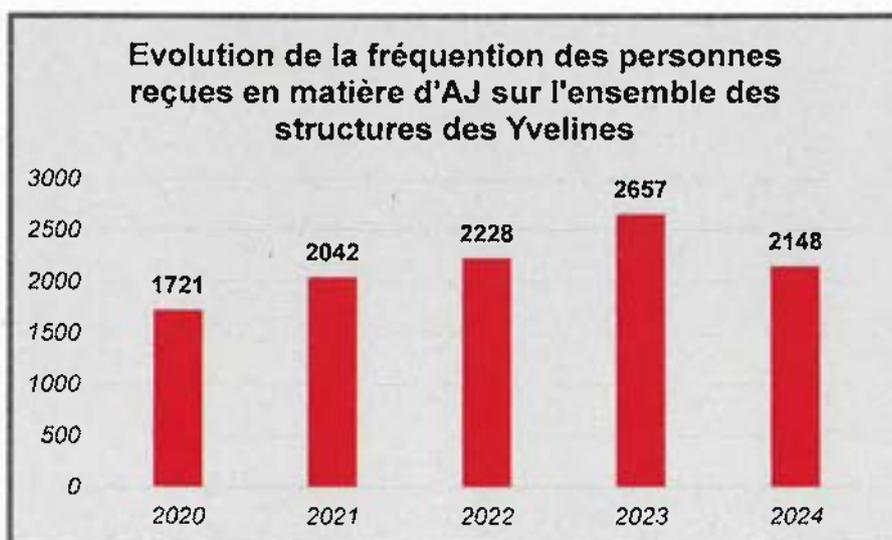
L'association AGS œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches : l'émancipation par le numérique. Des ordinateurs sont mis à disposition avec un accès à Internet et l'association assure la formation et le suivi des personnes. L'association AGS a pour ambition de continuer à développer le numérique à domicile pour les personnes non mobiles, et de dispenser à l'avenir des cours collectifs. En 2024, 163 personnes ont été accompagnées.

L'UDAF intervient quant à elle, depuis 2022 en matière d'inclusion numérique. Elle propose un accompagnement dédié aux usagers des services aux familles en difficultés, identifiées par les associations adhérentes de l'UDAF des Yvelines. En 2024, 48 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif (31 personnes en 2023).

Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ) :

Tout d'abord il y a le dispositif pour l'accès à l'aide juridictionnelle du palais de justice de Versailles. Les objectifs recherchés sont de faciliter concrètement les démarches des personnes démunies (avant, pendant et après la décision du BAJ) mais aussi de réduire les délais de traitement des dossiers par le BAJ pour une réponse plus adaptée et plus rapide. En 2024, 320 personnes ont été reçues, soit une baisse de -39,3% par rapport à 2023 (- 207 personnes).

Sur l'ensemble du réseau point-justice des Yvelines, la fréquentation en matière d'aide juridictionnelle est de 2 148 personnes (2 657 en 2023), soit une baisse de 19,16%.



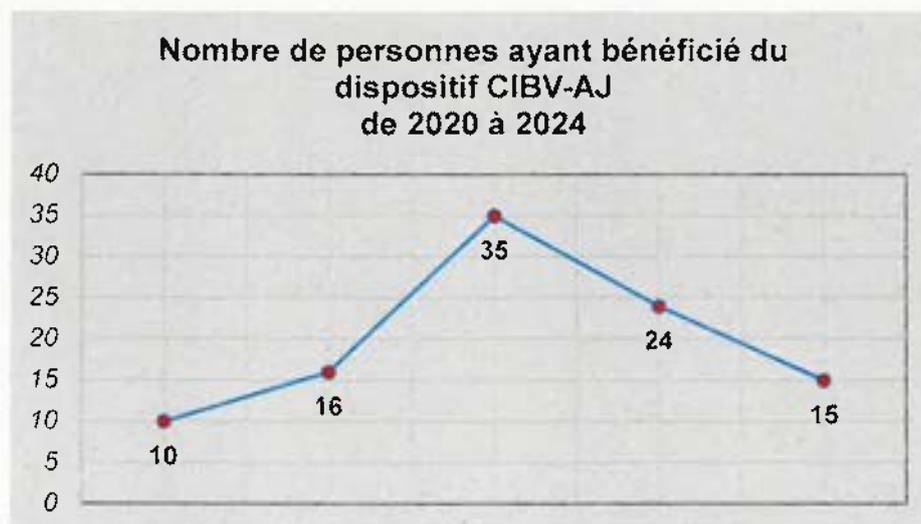
L'explication des baisses constatées réside pour partie dans la vacance du poste du greffier de fin mai à début octobre au sein du PAD adossé au SAUJ, par l'information disponible sur le site justice.fr, mais aussi certainement par les effets du SIAJ déployé en janvier 2023 au sein du tribunal judiciaire de Versailles.

Le 4 janvier 2023, le tribunal judiciaire de Versailles, fût la 1^{ère} juridiction de groupe 1 à s'engager dans le traitement dématérialisé complet de l'aide juridictionnelle. **SIAJ - Système de l'Information de l'Aide Juridictionnelle** - s'inscrit dans une démarche globale de simplification et de dématérialisation de l'aide juridictionnelle (A.J.). Il permet de faciliter l'accès à la justice et de réduire les délais de traitements des demandes. En effet, le SIAJ permet la dématérialisation de bout-en-bout d'une demande d'AJ et de son traitement par le BAJ chargé du dossier. Si les point-justice accompagnent évidemment la démarche, les France Services y sont aussi associées. La greffière de la Maison de Justice et du Droit de Saint-Quentin-en-Yvelines, référente France Services pour le département, a d'ailleurs assuré cette année deux sessions de formation à destination de 27 conseillers France Services.

En 2024, sur 14 894 demandes, 12 090 ont été réalisées via SIAJ, et le taux de dématérialisation annuelle est de 46,13 %, bien au-delà de l'objectif fixé de 15 %.

Enfin, il y a le dispositif CIBV-AJ.

Ce dispositif a été mis en place en collaboration avec le Centre d'information du barreau de Versailles offre une heure de consultation juridique gratuite, en cabinet, assurée par un avocat du barreau de Versailles, au bénéfice de tout demandeur à l'aide juridictionnelle, et ce, préalablement à la décision du bureau d'aide juridictionnelle. Les objectifs poursuivis sont doubles : vérifier et informer le demandeur sur la procédure qu'il souhaite engager et le réorienter éventuellement vers d'autres procédés de règlement des litiges plus adaptés à sa situation (conciliation, médiation...).



En 2024, 15 personnes ont été inscrites à ce dispositif. Il s'agit principalement de contentieux prud'homaux et de litiges en matière sociale. Lors de la réunion de coordination des point-justice des Yvelines qui s'est tenue le 7 novembre 2024, ce dispositif a fait l'objet d'un rappel appuyé par le CDAD afin d'optimiser son utilisation.

Aucune action n'a été supprimée en 2024, elles seront toutes reconduites par le CDAD en 2025.

- Actions de communication

Les missions de communication, coordination et formations se sont poursuivies.

Dans le cadre de la Journée Nationale de L'Accès au Droit, le CDAD des Yvelines a organisé le 24 mai 2024 son premier forum de l'accès au droit à l'Espace St-Quentin de Montigny-le-Bretonneux.

Cette action était complémentaire aux consultations juridiques, gratuites, confidentielles et accessibles à tous, assurées par des avocats, notaires et commissaires de justice au tribunal judiciaire de Versailles, mais aussi au sein des tribunaux de proximité de Mantes-La-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-En-Laye, Poissy, et dans les Maisons de Justice et du Droit de Saint-Quentin-En-Yvelines (antenne de Trappes) et du Val de Seine (Les Mureaux) - 22 Rendez-vous ont été assurés. (18 par les avocats, 3 par les notaires, 1 par les commissaires de justice).

Durant le forum, 154 personnes ont été renseignées. Elles ont pu rencontrer les professionnels du droit et les partenaires associatifs (avocats, notaires, commissaires de justice, délégués du défenseur des droits, conciliateurs de justice, associations CIDFF, APME, CYM, Nouvelles Voies, CRESUS IDF, ADIL 78, DIRE 78, France Victimes 78, PIMMS, ACI) mais également les représentants du réseau France Services.

Le CDAD des Yvelines s'est appuyé en termes de logistique sur la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines.

La JNAD 2025 sera organisée selon le même format.



Des formations :



Formation des agents France Services à l'aide juridictionnelle et à SIAJ les 29 mars et 5 avril 2024

Dans le prolongement des premières rencontres avec les agents France Service du département et en complément de la formation socle qui se sont déroulées en septembre et octobre 2023, la greffière de la Maison de Justice et du Droit de Saint-Quentin-en-Yvelines, référente France Services pour le département, a assuré deux sessions de formation à destination de 27 conseillers France Services. Chaque session d'une durée de 3 heures chacune, portaient sur le thème de l'aide juridictionnelle et du SIAJ. A cette occasion les France Services suivantes étaient représentées : les Mureaux, Mantes-La-Ville, Mézières-sur-Seine, Buchelay, Plaisir, Poissy, Saint-Cyr-L'École, Jouars-Pontchartrain, Houdan, Chevreuse, Guyancourt, Trappes et Maurepas.



Formation « Lutte contre les violences faites aux femmes » à destination des agents point-justice des Yvelines

Le 17 octobre 2024, 17 agents de 6 point-justice et 1 agent du SAUJ ont suivi une formation ayant pour thème la « **Lutte contre les violences faites aux femmes** », animée par madame Fabienne Boulard, Major de Police, Responsable de la délégation d'aide aux victimes des Yvelines.

L'objectif poursuivi était l'amélioration de la détection des situations de danger pour une prise en charge rapide et efficace des victimes.

Cette action s'inscrivait dans la continuité du projet de juridiction du tribunal judiciaire de Versailles en matière de lutte contre les violences intrafamiliales.



Par ailleurs, dans le cadre du programme Services publics +, programme gouvernemental de l'amélioration continue des services publics centré sur

l'expérience usager, **une enquête nationale de satisfaction dématérialisée des usagers des points-justice** a eu lieu **du 11 septembre au 8 novembre 2024**. Cependant trop peu de justiciables ont rempli l'enquête en ligne, malgré le choix des point-justice participant à l'enquête en raison de leur importante fréquentation.

A la lecture des résultats, 63 % des personnes déclarent avoir été accueillies avec respect et courtoisie (et 38 % plutôt oui). Concernant le délai de prise de rendez-vous, le taux de satisfaction s'élève à 94%, et 75% des personnes interrogées sont très satisfaites de leur venue dans le point-justice (25 % satisfaites).

Outils de communication

Le site Internet du CDAD des Yvelines :

Le site Internet du CDAD a été mis en ligne en mars 2018 : <http://www.cdad-yvelines.justice.fr/>. Le site a été conçu pour répondre à la fois aux demandes du public et des professionnels. Dès la page d'accueil, une carte géographique offre une vue générale des structures existantes sur le département. Il est aussi possible d'effectuer une recherche à l'aide du moteur de recherche proposé et de télécharger le guide de l'accès au droit dans le département.

Les rubriques font l'objet d'une actualisation régulière et de nombreuses publications relatifs aux permanences et à l'activité événementielle ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Guide, affiches et flyers :

Le **guide de l'accès au droit** du département des Yvelines, datant de 2021, est à destination de tout public. Il présente l'ensemble des point-justice et France Services du département avec leurs coordonnées. Il y est également recensé les permanences par thématiques. Une présentation est consacrée aux principaux acteurs (professionnels du droit, associations, conciliateurs ...). Il est aussi indiqué les juridictions des Yvelines avec notamment les coordonnées des SAUJ. Pour plus de facilité, ce document disponible sur le site Internet du CDAD, est construit avec des liens.

Pour la première édition du festival du film judiciaire, de nombreux supports ont été créés :

- ✎ Une plaquette de présentation du projet à l'attention des cinémas souhaitant accueillir l'événement.
- ✎ Un livret à destination des établissements scolaires, lequel aborde les objectifs du projet, la thématique, le film, le débat, les axes de réflexion. Ce document devant permettre aux élèves de travailler le sujet en classe avec leur professeur.

L'affiche et le livret ont été diffusés auprès des partenaires de l'événement : DSDEN, PJJ, cinéma et le barreau de Versailles.

A l'occasion de la **Journée Nationale de l'Accès au Droit**, une affiche de communication a été adressée par voie dématérialisée aux membres du conseil d'administration dont l'Union des Maires des Yvelines fait partie, pour diffusion à leurs réseaux. Les structures d'accès au droit, les différents partenaires et ainsi que l'animateur départemental du réseau France Services ont été également destinataires de cette affiche. De plus, le public a été informé par voie d'affichage notamment dans les commerces et des flyers ont été distribués. Une campagne d'affichage s'est également déroulée auprès de la ville de Versailles. Enfin, un article a été mis en ligne sur le site Internet du CDAD et une communication a eu lieu dans la presse dans l'hebdomadaire des Yvelines « Les Petites Nouvelles de Versailles ». En vue de la tenue du forum de l'accès au droit à l'espace Saint-Quentin à Montigny-le-Bretonneux, deux kakémonos ont été commandés à l'ATIGIP et livrés pour l'occasion : l'un JNAD, l'autre CDAD des Yvelines.

Enfin, une affiche a été réalisée concernant l'action de formation des agents point-justice des Yvelines en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.



Affiche FFJ 2024

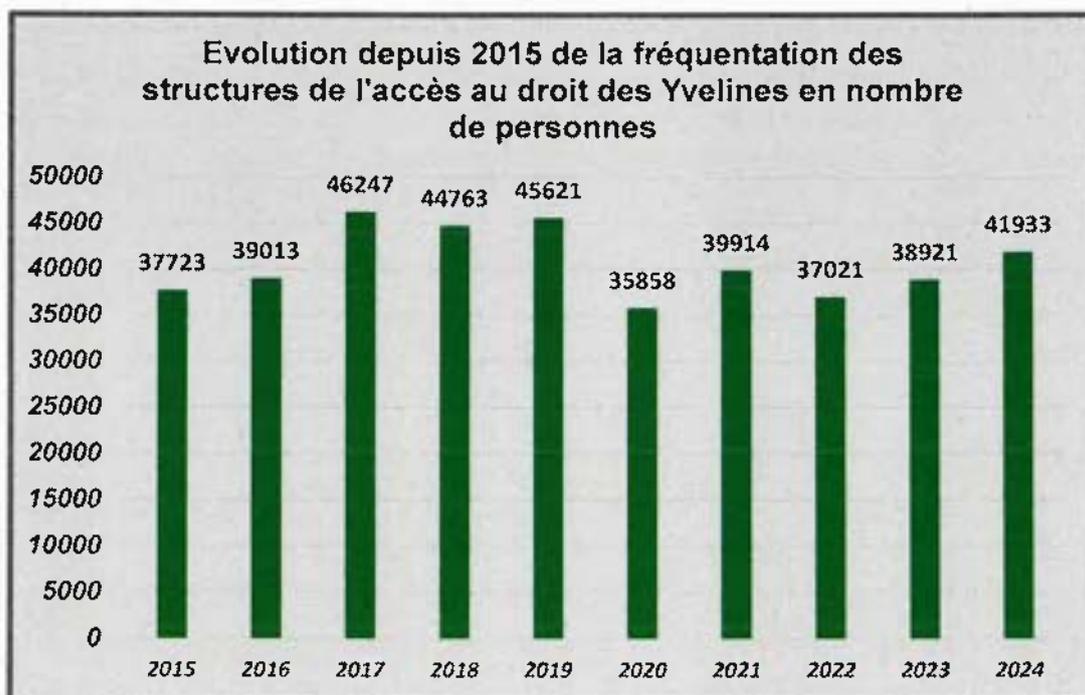
Affiche JNAD 2024

Affiche formation Lutte contre les violences faites aux femmes - 17 octobre 2024

4 Bilan de l'année 2024 :

Durant l'année écoulée, le CDAD des Yvelines a poursuivi sa politique de soutien aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées au sein des différentes structures du département. Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique afin de les accompagner concrètement dans leurs démarches et suivis juridiques. Le CDAD a pu compter sur l'engagement de ses différents partenaires.

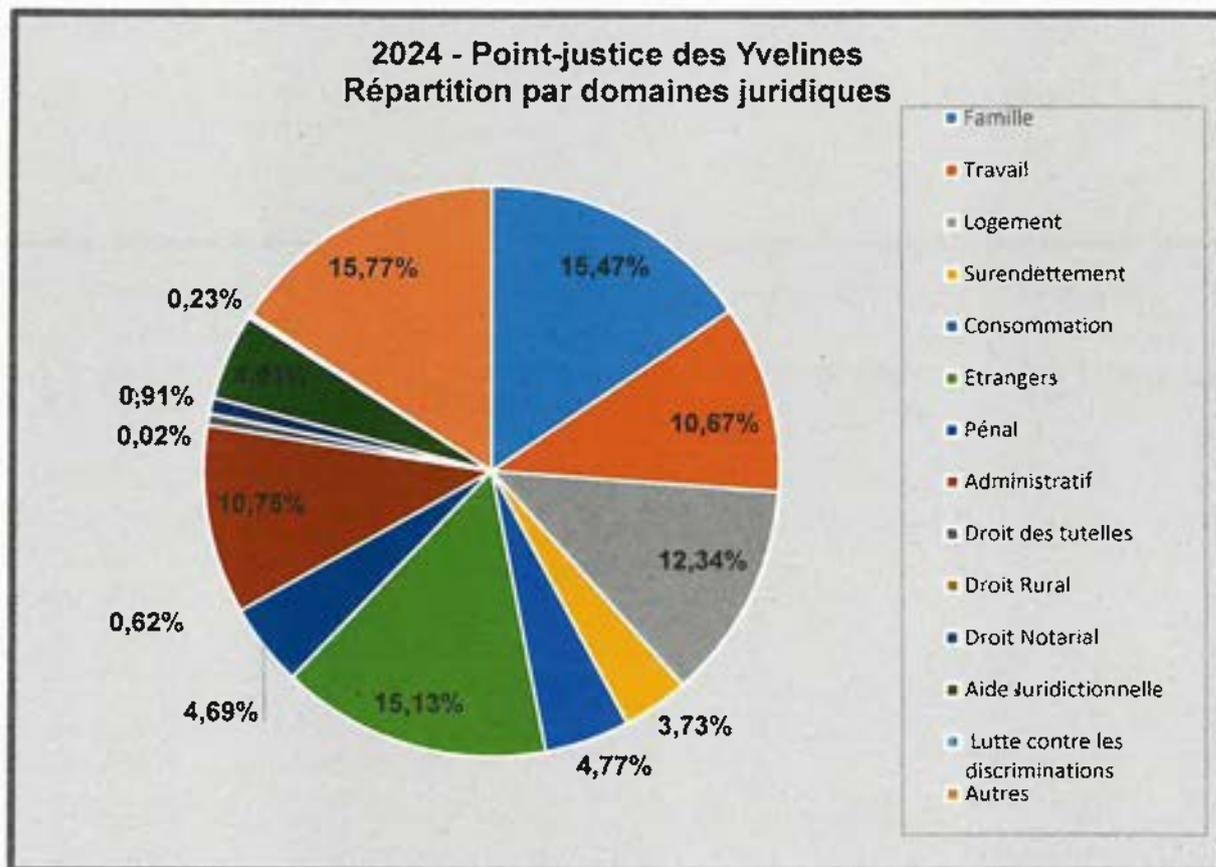
En 2024, 96 299 personnes ont été accueillies par le personnel des point-justice soit une hausse de 1,6 % par rapport en 2023 (94 801 personnes), l'accueil physique et téléphonique représentant 95,07 % des modalités de contacts avec les structures. **On comptabilise 41 933 personnes reçues sur l'ensemble des structures du département** (comprenant les point-justice spécialisés). Cette fréquentation est supérieure de + 7,73 % à celle de 2023 (38 921 personnes).



Concernant la répartition par intervenant, la part des personnes reçues par les partenaires associatifs est toujours importante avec 48,3 %. Ce pourcentage est en nette augmentation par rapport à 2023 (41 %), en lien notamment avec la conclusion des deux nouveaux partenariats en droit des étrangers (augmentation du périmètre de l'offre et hausse du volume horaire). Les agents des structures assurant des permanences d'informations juridiques représentent toujours une part importante avec 31,45 % (34,3 % en 2023). Sur la répartition par domaines juridiques, le droit de la famille est toujours le domaine le plus sollicité, il représente 15,47 %, en deçà de 2023

avec un taux de 19 %. Ainsi cette prédominance est relative puisque le domaine du droit des étrangers affiche un taux de 15,13% des demandes, suivi du domaine du droit du logement (12,34 %) et du droit du travail (10,67 %). Le droit administratif affiche quant à lui un taux de consultation de 10,75 % proche de celui de 2023, à savoir 12 %. Le domaine « autres » est toujours important avec 15 %, 15,77 % en 2023, et ce, malgré l'affinage opéré en 2022 concernant cet item, avec l'insertion du droit des tutelles, droit rural et droit notarial.

Des actions en faveur d'autres publics telles que l'accompagnement aux démarches numériques et le dispositif en matière d'expulsion locative se sont aussi déroulées.



Il convient d'opérer un focus sur l'activité des point-justice spécialisés au nombre de 6 :

- le point-justice adossé au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) du palais de justice de Versailles
- les 4 point-justice pénitentiaires
- le point-justice jeunes

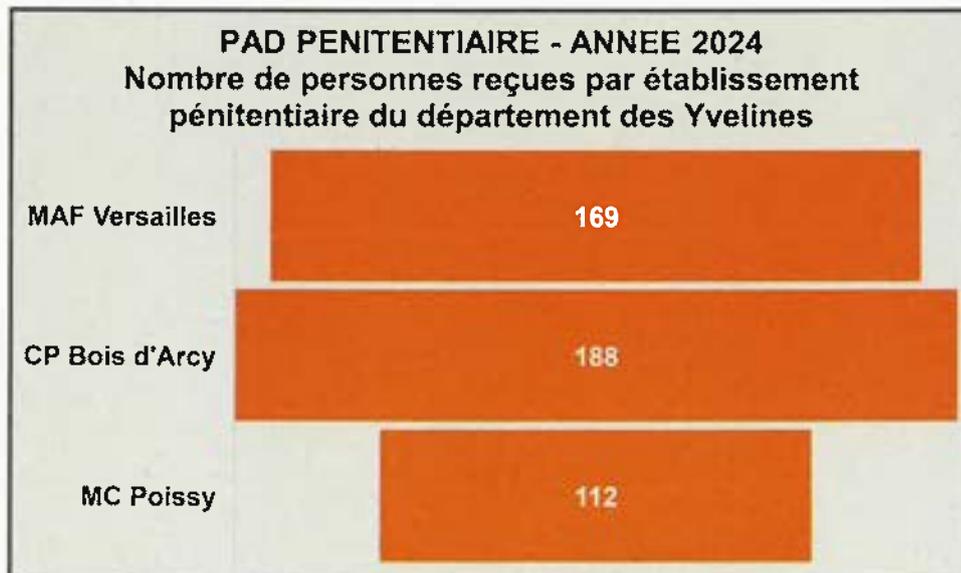
Le PAD adossé au SAUJ a été ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle. Depuis il s'est étoffé avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes. Il y a

plusieurs intervenants, les associations CIDFF 78, Nouvelles Voies, CRESUS, PIMMF, les avocats pour le dispositif CIBV AJ, l'UDAF en matière de tutelles, et la greffière de la MJD de Saint-Quentin-En-Yvelines. En 2024, 1 804 personnes ont été reçues (2 377 personnes).

Le dispositif du PAD pénitentiaire s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la délinquance et la récidive. Il doit permettre d'apporter aux personnes détenues les informations et moyens nécessaires pour répondre aux difficultés administratives, sociales et juridiques rencontrées. Le développement des échanges dématérialisés avec les organismes ou administrations impose ce service puisque les personnes détenues ne peuvent y accéder seules. Les permanences sont assurées par des intervenants extérieurs à la prison (avocats du barreau de Versailles, juristes de l'association CIDFF 78, un écrivain public ainsi qu'un bénévole).

Au cours de l'année 2024, on comptabilise 469 personnes reçues, contre 455 personnes reçues en 2023, soit 14 personnes supplémentaires (+3,07 %).

411 rendez-vous ont été honorés par l'écrivain public. L'association CIDFF 78 a reçu 58 personnes à l'occasion de ses permanences à la maison d'arrêt pour femmes de Versailles. Les avocats n'ont tenu aucune permanence (à la demande) au sein des établissements pénitentiaires de Bois d'Arcy et de Poissy. Il en est de même pour le bénévole, ancien juriste de la CIMADE, à l'Établissement pour mineurs de Porcheville.



Enfin, le point-justice jeunes, ouvert en 2021, a pour objectif d'assurer un accès au droit plus facile à un public de 13 à 29 ans dans la réponse à leurs demandes juridiques. Ce public qui fréquente peu les lieux d'accès au droit, peut rencontrer des difficultés pour être renseigné. Des permanences d'informations juridiques gratuites sont assurées par un juriste de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF 78), dans des domaines du droit variés, tels que le droit de la famille, le droit du travail, le droit du logement, le droit de la consommation,

le droit pénal, l'aide aux victimes ainsi qu'une aide pour l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit.

Initialement en alternance dans 2 Bureaux Information Jeunesse : Vélizy-Villacoublay et Chanteloup-les-Vignes, le dispositif a été recentré au cours du premier semestre 2024 sur la seule commune de Chanteloup-les-Vignes où les permanences sont désormais tenues le 1^{er} mercredi de chaque mois.

En 2024, 14 jeunes (17 en 2022) ont eu recours à ce dispositif, lequel sera reconduit en 2025.

Concernant l'accès aux structures et à leur offre, le CDAD des Yvelines a procédé au référencement de réseau point-justice des Yvelines sur **SOLIGUIDE**, et identifier les structures sur la plateforme « **acceslibre.info** » en qualité d'Etablissement Recevant du Public (ERP).

Sur le numéro unique de l'accès au droit (NUAD) « 30.39 », mis en place en septembre 2021, le département des Yvelines dispose de 2 répondants (point-justice) par code postal. Les 2 MJD et les 9 point-justice (PAD généralistes) ayant une amplitude horaire suffisante ont été répertoriés pour le NUAD de manière à répartir les codes postaux.

Entre octobre et décembre 2024, deux directrices des services de greffe judiciaires stagiaires ont effectué une partie de leur stage au sein du CDAD. Outre une présentation de l'accès au droit et du réseau point-justice des Yvelines, elles ont participé à l'activité administratives du CDAD (réunion, conseil d'administration, assemblée) et apporter leur concours aux projets en cours. **Une auditrice de justice a également souhaité bénéficier dans le cadre de sa formation d'une présentation de l'accès au droit.**

Sollicité par la préparation de nombreuses actions au cours de l'année, telles que l'appel à projet pour les permanences en droit des étrangers, la création du festival du film judiciaire, la Journée Nationale de l'Accès au Droit et notamment la mise en place du forum au sein d'un espace commercial, l'ouverture d'une permanence inclusive, la proposition aux agents point-justice d'une formation en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, le CDAD n'en a pas pour autant négligé la reprise des travaux relatifs au projet du point-justice psychiatrique.

5 Perspectives pour l'année 2025

5-1 Moyens prévisionnels :

Remarque préliminaire : le budget rectificatif N°1 2025 présenté ci-dessous est prévisionnel, le CDAD des Yvelines n'ayant pas reçu la notification de l'ensemble des subventions.

Lors du dernier conseil d'administration du 26 mars 2025, les ressources prévisibles pour 2025 s'élevaient à 274 160 € et se déclinaient comme suit :

- subvention globale du ministère de la Justice : 249 400 € (non notifiée à ce jour)
- subvention fléchée du ministère de la Justice : 10 600 € (non notifiée à ce jour)
- subvention du département des Yvelines : 10 000 €
- subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : 4 000 € (en attente de notification de la subvention)
- soutien de l'agence du service civique : 160 €
- *prélèvement sur le fonds de roulement* : 26 580 €

La prévision du fonds de roulement au 31 décembre 2025 est de 134 648,01 € et le nombre d'activité est de 5,4.

S'agissant de la **demande auprès du Département**, bien que sa participation ait été actée à l'annexe financière renouvelée le 27 novembre 2023, le CDAD n'a perçu aucun financement du département en 2024. Le CDAD n'a pu, comme en 2024, solliciter de subvention pour 2025, le portail de dépôt des demandes auprès de la DIAS ne lui ayant pas été à nouveau ouvert.

La prévision des dépenses en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour 2024 s'élève à **300 740 € soit un pourcentage dépenses/ressources de 109,70 %**. Ces prévisions de dépenses sont ventilées ainsi :

- enveloppe d'emploi : 3 100 €
- enveloppe de fonctionnement : 103 190 €
- enveloppe d'intervention : 194 450 €
- enveloppe d'investissement : 0 €

L'enveloppe de fonctionnement est destinée à financer les dépenses concernant : l'assurance du CDAD, les prestations relatives à l'infogérance et au suivi du progiciel de comptabilité (Inetum), la maintenance du site Internet, les permanences de l'écrivain public au sein du PAD pénitentiaire sous contrat de prestation de service, la journée nationale de l'accès au droit, les indemnités pour frais de transport et de nourriture des engagés en service civique, les autres achats, la prestation du cabinet d'expert-comptable, le versement d'une indemnité en cas de recrutement de stagiaires, les frais en lien avec le festival du film judiciaire, et les actions prévisionnelles 2025. La prestation des avocats du barreau de Versailles est intégrée également à cette enveloppe.

L'enveloppe d'intervention représente le poste principal des dépenses. Elle permet le financement des actions d'informations juridiques menées par nos partenaires associatifs au sein des structures d'accès au droit du département. Il est également inclus le dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative, les actions visant à l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » ainsi que les actions prévisionnelles 2025.

S'agissant des effectifs du CDAD, à l'instar de 2024, ils seront constitués d'un secrétaire général, directeur des services de greffe judiciaires à 100 %, et d'un engagé

en service civique recruté notamment pour assurer le dispositif d'assistance aux audiences pénales.

5-2 Actions prévisionnelles :

Le CDAD des Yvelines poursuivra les dispositifs existants en apportant un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département. En outre, il continuera à soutenir les actions pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » et celles relatives aux règlements amiables des différends.

L'équipement informatique du volontaire de service civique fera l'objet d'une attention particulière, l'installation étant vétuste. Il sera doté d'un ordinateur fixe Justice, lui permettant de contribuer à l'activité du CDAD au moyen notamment du PACKOFFICE et d'un double écran. Ces améliorations permettront de gagner en efficacité, d'intégrer l'ordinateur au parc informatique du tribunal, et de créer une adresse structurelle sécurisée pour les échanges avec le secrétaire général et les partenaires.

L'archivage des données du groupement d'intérêt public, sera amorcé en 2025. En effet, le CDAD a contacté dès 2023 les archives départementales en vue de l'élaboration d'un plan de classement, les archives du GIP ne faisant pas partie de la nomenclature du tribunal judiciaire. Le document dorénavant établi, les travaux pourront commencer au cours du 1^{er} semestre 2025.

Le guide de l'accès au droit fera l'objet d'un toilettage.

Le CDAD des Yvelines sera candidat comme chaque année pour le DUODAY.

Des affiches seront créées et diffusées au sein des 4 point-justice pénitentiaires pour une action de promotion du dispositif.

Le CDAD organisera en 2025 la seconde édition du festival du film judiciaire qui se déroulera du 31 mars au 2 avril 2025 au cinéma du Théâtre de la Celle Saint-Cloud mais aussi cette année au cinéma mégarama La Lanterne de Rambouillet. Le thème sélectionné est celui de la justice restaurative et le film projeté sera "Je verrai toujours vos visages" de Jeanne Herry. Les 486 élèves assisteront, après chaque projection à un débat animé par des avocats, des chargés de mission « justice restaurative » de la PJJ et France Victimes 78, et des bénévoles de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR).

Concernant la **Journée Nationale d'Accès au Droit**, le dispositif combiné des consultations juridiques et du forum de l'accès au droit à l'espace commercial Saint-Quentin sera reconduit.

A l'instar de 2024, le CDAD jouera son rôle d'interface entre l'Education nationale et les professionnels du droit pour l'animation des séances du **Passeport EDUCDROIT**, à l'égard des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le CDAD poursuivra son action de formation à l'égard des agents point-justice en organisant une formation sur la santé mentale, besoin recensé auprès des agents point-justice lors de la réunion de coordination. Une formation sur le thème de l'aide juridictionnelle et du SIAJ dispensée par la greffière de la MJD, sera proposée à l'égard **des agents France Services**, mais également des agents point-justice, Le CDAD des Yvelines envisage aussi de solliciter la CNIL pour animer une formation sur les réseaux sociaux et sur les RGPD.

Le CDAD continuera d'œuvrer activement pour la création du point-justice (PAD) en milieu psychiatrique. Ce PAD sera à destination des personnes malades internées, faisant l'objet d'une hospitalisation sous contrainte, qui se retrouvent sans aides extérieures pour gérer leur situation administrative et sociale, et de leurs familles. La mise en place de ce dispositif est complexe mais demeure un objectif pour 2025. Des démarches entreprises en 2024, se poursuivront auprès de la direction du Centre hospitalier Intercommunal de Poissy Saint-Germain, ainsi qu'auprès de monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Versailles. Les acteurs du projet sont pleinement mobilisés pour aider à sa concrétisation prochaine.

5-3 Observations éventuelles : Néant